

3.3 Victimation et sentiment d'insécurité selon la nationalité

Sur la période 2017-2018, selon l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), les **personnes étrangères** et françaises âgées de 14 ans ou plus résidant en France déclarent dans des proportions assez similaires avoir subi des menaces et injures (un peu plus de 10 %), des atteintes sans violence telles qu'une arnaque ou un vol (moins de 6 %) ou des violences physiques y compris à l'occasion d'un vol (moins de 2 %). En revanche, étrangers et Français se différencient au regard des atteintes discriminatoires, plus souvent subies par les personnes étrangères (7 % contre 5 % pour les françaises). Les motifs de discrimination sont assez différents. 67 % des étrangers victimes de discrimination l'ont été en raison de leurs origines et 32 % de leur couleur de peau ► **figure 1**. Ces motifs ne sont avancés, respectivement, que par 20 % et 16 % des Français victimes de discrimination, ces derniers évoquant plus fréquemment un traitement défavorable en raison de leur sexe (32 %). Cependant, en restreignant l'analyse aux personnes de 18 à 75 ans et aux violences à caractère sexuel au sein ou en dehors du ménage, les personnes étrangères représentent 16 % des victimes (contre 7 % de la population française).

Face à ces atteintes, qu'elles soient françaises ou étrangères, les victimes de 14 ans ou plus déposent plainte, en moyenne, 1 fois sur 10. Les taux de plainte sont très liés au type d'atteinte subie. Quelle que soit leur nationalité, les victimes de discrimination ne portent presque jamais plainte (moins de 1 %).

En 2019, les forces de sécurité ont enregistré 2,9 millions de victimes de crimes et délits, dont 323 000 sont étrangères. Ces dernières représentent 11 % des victimes (contre 7 % dans la population), une surreprésentation qui s'explique, en partie, par les plaintes de ressortissants étrangers ne résidant pas en France, par exemple des touristes. Ceci se traduit en partie sur la nature des atteintes : les victimes étrangères ont davantage porté plainte pour atteinte aux biens (66 % contre 59 % pour les victimes françaises), notamment pour vol

sans violence (36 % contre 23 %) ► **figure 2**. S'agissant des atteintes physiques à la personne, les personnes étrangères et françaises ont déposé plainte dans les mêmes proportions (respectivement 13 % et 12 %).

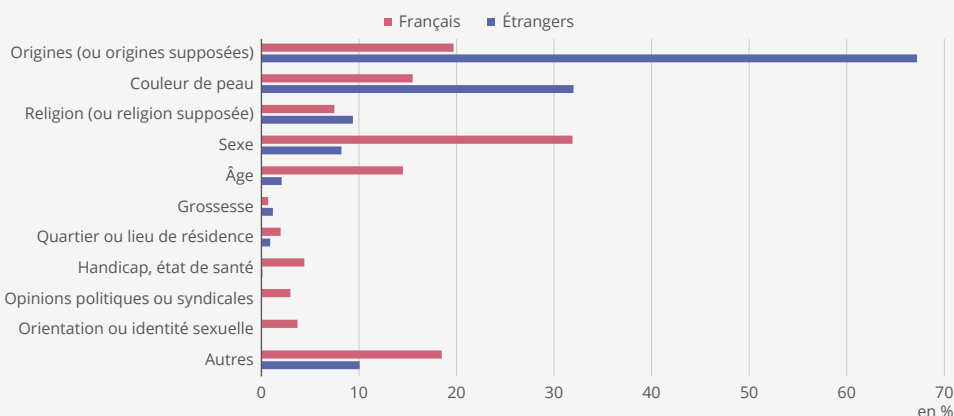
Nonobstant des **taux de victimation** similaires, les étrangers résidant en France se sentent davantage en insécurité dans leur quartier ou village que les Français (17 % contre 11 %) ► **figure 3**. Ce sentiment d'insécurité est plus élevé chez les personnes ayant déjà subi une atteinte personnelle l'année précédente, qu'il s'agisse de violences physiques, d'un vol avec ou sans violence, d'une arnaque, de menaces, d'injures ou d'un comportement discriminatoire. L'écart est plus marqué chez les étrangers (+ 16 points) que chez les Français (+ 9 points).

Cette insécurité plus prégnante chez les personnes étrangères peut s'expliquer en partie par les caractéristiques des quartiers où ils résident. Globalement, les personnes étrangères ont une opinion beaucoup plus négative sur leur lieu de résidence : elles sont proportionnellement plus nombreuses à trouver que leur quartier est concerné par des problèmes de bruit (33 % contre 25 % chez les Français), de pollution (37 % contre 32 %) ou que l'environnement est dégradé (28 % contre 20 %). De même, elles déclarent davantage que leur quartier est concerné par des problèmes de délinquance (30 % contre 23 %) ou qu'il souffre d'une mauvaise réputation (23 % contre 13 %). Cependant, au-delà de l'opinion sur le quartier ou village, les personnes étrangères déclarent plus souvent avoir observé des trafics dans leur quartier ou village au cours des douze derniers mois. Ainsi, 24 % des personnes étrangères ont observé des phénomènes de consommation ou de trafic de drogues (contre 18 % chez les personnes françaises), 26 % des phénomènes de consommation exagérée d'alcool (contre 21 %), 5 % des phénomènes de prostitution (contre 3 %) et 4 % des phénomènes de trafic de voiture, deux-roues, matériel informatique, etc. (contre 2 %). ●

► Définitions

Victimation, personne étrangère, taux de victimation : voir *Glossaire*.

► 1. Nature des discriminations subies selon la nationalité, sur la période 2017-2018



Note : une victime peut faire l'objet de plusieurs discriminations.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 14 ans ou plus victimes de discriminations vivant en ménage ordinaire, incident le plus récent.

Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2018 et 2019, traitement SSMSI.

► 2. Victimes enregistrées par les services de sécurité selon le crime ou délit subi et la nationalité, en 2019

en %

	Étrangers ¹	Français
Atteintes à la personne	21	26
<i>dont atteintes physiques</i>	13	12
<i>dont infractions à caractère sexuel</i>	1	2
Atteintes aux biens	66	59
Vols ou tentatives de vol avec violence	5	3
Cambriolages ou tentatives de cambriolage	6	11
Vols ou tentatives de vol liés au véhicule	12	14
Autres vols et tentatives de vol	37	24
<i>dont vols sans violence sur personne</i>	36	23
Destructions et dégradations de biens	6	7
Escroqueries et autres atteintes économiques et financières	8	11
Autres délits	5	4
Ensemble	100	100

Note : catégories construites à partir des 107 index utilisés dans l'« État 4001 » ► **sources.**

1 Y compris victimes étrangères ne résidant pas en France.

Champ : France, personnes physiques victimes, hors infractions routières.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2019.

► 3. Sentiment d'insécurité, opinion et expériences vécues dans le quartier selon la nationalité, sur la période 2018-2019

	Étrangers (en %)	Français (en %)	Écart (en points)
Sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village			
Ensemble des 14 ans ou plus	16,5	11,4	5,1
14 ans ou plus ayant subi une atteinte personnelle ¹	32,7	20,3	12,4
Opinion sur le quartier ou le village			
Problèmes liés au bruit	32,8	24,8	8,0
Problèmes liés à la pollution (air, sols, eau, etc.)	37,3	32,1	5,2
Environnement dégradé (mal entretenu, manque de propreté)	27,6	19,7	7,9
Problèmes de délinquance	29,6	22,6	7,0
Mauvaise image ou mauvaise réputation	22,9	13,2	9,7
Phénomènes observés souvent ou de temps en temps dans le quartier ou village²			
Consommation ou trafic de drogues	24,3	17,8	6,5
Consommation exagérée d'alcool	25,6	21,2	4,4
Prostitution	5,0	2,6	2,4
Autres (trafics de voiture, de pièces de voiture, deux-roues, matériels électroniques, chèques volés...)	3,5	2,4	1,1

1 Violences physiques, vols avec ou sans violence, arnaques, injures, menages et comportements discriminatoires subis au cours de l'année précédente.

2 Phénomènes observés souvent ou de temps en temps au cours des 12 derniers mois.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2018 et 2019, traitement SSMSI.